

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-2217

présenté par
M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire que nous venons de traverser a conduit à la forte mobilisation de notre réseau de CCI sur l'ensemble des territoires. Les chambres ont su répondre présentes partout, pour soutenir les entreprises financièrement mais aussi pour jouer le rôle de filtre entre les acteurs de terrains et l'État en partageant les informations, les nouvelles normes, les aides disponibles et à l'inverse en faisant remonter les nouvelles difficultés.

L'article qui nous est présenté ici propose une nouvelle baisse de 100 millions d'euros du plafond des ressources affectées aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Cela paraît incohérent et à contre-sens des réalités de terrain que nous avons pu observer, tant ce réseau de CCI est unique et crucial pour le bon développement économique de nos territoires.

Relais puissants auprès des TPE-PME, il apparaîtrait utile au contraire de les renforcer dans le cadre de plan de relance et à minima, de ne pas les amputer une année supplémentaire de leurs budgets déjà moins 350 millions depuis 2017. Nous ne pouvons nous le permettre, pas plus que formater les licenciements à venir.